

Nice, le 17/11/2020

## **Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice signe une convention de coopération avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF des Alpes-Maritimes)**

Au regard des orientations du Plan de Santé Mentale, du Programme Territorial de Santé, de la Démarche Nationale 2018 en faveur de l'Habitat Inclusif, le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice (CHSM Nice) et l'UDAF des Alpes-Maritimes veulent améliorer, par leur collaboration, la qualité de la prise en charge des patients hospitalisés en psychiatrie, d'une part, et reçus dans le cadre des consultations au CMP, d'autre part, et dont l'état de santé est stabilisé pour favoriser leur insertion sociale par le biais du dispositif Habitat Partage type « Famille Gouvernante ».

### **LES PRINCIPES DU DISPOSITIF HABITAT PARTAGE TYPE « FAMILLE GOUVERNANTE »**

Ce dispositif est une réponse associative souple et non institutionnelle, concrète, qui propose de recréer une cellule à dimension familiale pour des personnes isolées, souffrant de troubles psychiques.

Un groupe de personnes ne pouvant vivre seules de manière autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation ou d'un mode d'hébergement institutionnel, sont colocataires d'une unité d'habitation.

Ces résidents bénéficient collectivement de la prestation d'une gouvernante, chargée de veiller à leur entretien et à leur bien être quotidien.

L'UDAF pilote du dispositif est garante de la recherche de logements sur le territoire, tant auprès des bailleurs publics que privés.

En vue de leur admission les personnes doivent :

- ✓ être stabilisées et leur suivi organisé
- ✓ respecter des règles de vie en co – location.

## LE FONCTIONNEMENT

- ✓ L'UDAF assure la coordination du dispositif qui est représenté par un professionnel en travail social. Il est le référent, promoteur technique du dispositif : il est chargé du suivi des résidents, de l'animation de l'équipe des gouvernantes, du lien entre les différents partenaires du dispositif, en particulier le Centre Hospitalier Saint Marie.
- ✓ Un comité d'admission est institué composé de l'équipe de l'UDAF, d'un représentant du CHSM Nice, d'un représentant de l'UNAFAM, de la gouvernante œuvrant dans le logement concerné par la demande d'admission, du travailleur social œuvrant pour le compte du bailleur social.

Ce comité se prononce sur les candidatures provenant de travailleurs sociaux, des équipes de psychiatrie, d'associations, de familles.

- ✓ Le Directeur du CHSM Nice, et selon le pôle concerné désigne le référent médical en charge de la coordination des soins dispensés aux résidents.
- ✓ Le CHSM Nice s'engage à maintenir un suivi régulier et fréquent des résidents pour s'assurer de l'évolution de leur projet.

## CONTACT

CHSM Nice : Ludivine Maggiore - Responsable communication CHSM Nice  
Tel. 04 93 13 55 08 Port. 06 03 62 98 63 – [ludivine.maggiore@ahsm.fr](mailto:ludivine.maggiore@ahsm.fr)

UDAF06 : Vanessa Adsuar- Coordinatrice du Dispositif  
Port :06.28.91.27.99 - [residenceaccueil@udaf06.fr](mailto:residenceaccueil@udaf06.fr)



Association Hospitalière  
SAINTE-MARIE

Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Nice est l'un des 36 établissements de l'Association Hospitalière Sainte-Marie. Avec 5 500 salariés professionnels, l'Association Sainte-Marie est le premier opérateur ESPIC Français en santé mentale. L'ensemble des établissements accueille quelque 50 000 patients par an sur un bassin de population de plus de 1,5 million d'habitants. En savoir plus : [www.ahsm.eu](http://www.ahsm.eu)